

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

VILLE D'AUBERVILLIERS

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal :

53

N°205

En exercice :

53

REGISTRE
DES DELIBERATIONS

Présents :

41

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 DÉCEMBRE 2021

L'AN deux mille vingt et un, le 09 décembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 3 décembre 2021, s'est réuni Hôtel de Ville à 19H00 sous la présidence de Madame Karine FRANCLET, Maire.

Etaient présents : FRANCLET Karine, SACK Pierre, LENZI Ling, HADJI-GAVRIL Michel, MONTEIRO Miguel, REMY Marie-pascale, BIDAL Damien, DAUVERGNE Véronique, MARTIN Samuel, BOUZIDI Zakia, LESERRE Jose, DANDRIEUX Dominique , MESSEZ Marie-francoise , LEGENDRE Jerome, SACKHO Kourtoum, ALLAIN Philippe, GODIN Guillaume, LOE Patricia, Adjoints au Maire

CHIKHDENE Zayen, DESCAMPS Alain, EMEL Maryse, SCHROEDER Cédric, GRYNBERG DIAZ Sandrine, LE ROY Franck, CHARTIER Lewis, VACHER Annie, HOCINE Massinissa, HOUIS Margaux, OZHAN Mizgin, FAUCHEUX Gilbert, HE Dominique, KARROUMI Sofienne, BELAIR Katalyne, GUERRIEN Marc, KARMAN Jean jacques, NAULEAU Pierre yves, YAOU Fatima, DAGUET Anthony, NEDELEC Soizig, COHEN-HADRIA Yonel, DJEBBARI Nabila, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Représentés par :

Madame Yasmina BAZIZ

Monsieur Cédric SCHROEDER

Madame Sandrine DESIR

Madame Karine FRANCLET

Monsieur Thierry AUGY

Monsieur Samuel MARTIN

Madame Christiane DESCAMPS

Monsieur Alain DESCAMPS

Madame Solene DA SILVA

Madame Zakia BOUZIDI

Madame Maria Elisabete GONCALVES
PEIXOTO

Monsieur Philippe ALLAIN

Monsieur Jean Paul GILLY

Monsieur Gilbert FAUCHEUX

Madame Marie Amelie ANQUETIL

Madame Marie-pascale REMY

Madame Nadege NIFEUR

Monsieur Marc GUERRIEN

Madame Safia BOUCHA

Monsieur Jean jacques KARMAN

Monsieur Zishan BUTT

Monsieur Yonel COHEN-HADRIA

Madame Evelyne YONNET-SALVATOR

Madame Fatima YAOU

Secrétaire de séance : Dominique DANDRIEUX

Direction des Finances/

OBJET : Détermination des acomptes sur subventions aux associations et établissements publics dans l'attente du vote du budget primitif 2022

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jose LESERRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu les conventions établies entre la ville d'Aubervilliers et les associations bénéficiaires de subventions supérieures à 23 000 € ;

Vu l'engagement financier de la commune auprès du Centre communal d'action sociale, de la Caisse des écoles et du Conservatoire à rayonnement régional 93 ;

Vu l'arrêté du 17 décembre 2020 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif ;"

Vu la délibération n°36 du 11 mars 2021 modifiée, relative au Budget primitif 2021 du Budget principal de la ville d'Aubervilliers ;

Considérant que, dans l'attente du vote du budget primitif 2022, il convient de permettre aux associations et aux établissements publics susvisés de fonctionner normalement ;

Adoption à la majorité par 42 pour, 2 contre (Jean jacques KARMAN, Safia BOUCHA) , 7 se sont abstenus(Sofienne KARROUMI, Katalyne BELAIR, Pierre yves NAULEAU , Fatima YAOU , Evelyne YONNET-SALVATOR, Anthony DAGUET, Soizig NEDELEC) , 2 ne prennent pas part au vote(Ling LENZI, Michel HADJI-GAVRIL)

DELIBERE :

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à procéder au versement, dans l'attente du vote du budget primitif 2022, des acomptes sur les subventions de fonctionnement aux établissements publics suivants :

ETABLISSEMENT PUBLIC	service	nature	fonction	action	Montant d'Acompte 2021
Conservatoire à Rayonnement Régional	705	65548	311	CNR	919 303
GIP Aubermédiation	901	6558	110	AUBERMED	63 504
Centre Communal d'Action Sociale	509	657362	523	CCAS	308 039
Caisse des Ecoles	406	657361	423	CAISECOL	105 162
TOTAL					1 396 007

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à procéder au versement, dans l'attente du vote du budget primitif 2022, des acomptes sur les subventions de fonctionnement 2022 aux associations suivantes :

ASSOCIATIONS	service	nature	fonction	action	Montant d'Acompte 2022
BOURSE DU TRAVAIL	306	6574	025	BOURSE	20 500
REGIE DE QUARTIER MALADRERIE	306	6574	025	REGIE MAL	22 500
Maison des langues et des cultures d'Aubervilliers	306	6574	25	LANG CULT	11 667
306 - VIE ASSOCIATIVE					54 667
ASSOCIATION SPORTIVE DE LA JEUNESSE D'AUBERVILLIERS	401	6574	255	ASJA	37 600
AUBERVILLIERS AVENIR BASKET BALL (AABB)	401	6574	40	AABB	37 600
AUBERVILLIERS ESCRIME CLUB	401	6574	255	AUBESCRI	19 000
CLUB INDANS'CITE	401	6574	40	INDAN SCI	10 967
CMA CYCLISME	401	6574	40	CMAC YCLE	31 360
CMA ESCRIME	401	6574	40	CMAE SCRI	22 000
CMA HANDBALL	401	6574	40	CMAH AND	37 600
CMA JUDO	401	6574	255	CMAJ UDO	9 984
CMA NATATION	401	6574	40	CMAN AT	9 400
CMA TENNIS DE TABLE	401	6574	40	CMAT T	588
FOOTBALL CLUB MUNICIPAL D'AUBERVILLIERS	401	6574	40	FCMA	109 667
401 - SPORTS					325 766
ORGANISATION en MOUVEMENTS des JEUNESSES D'AUBERVILLIERS (OMJA)	403	6574	422	OMJA	460 165
403 - JEUNESSE					460 165
AUBERVACANCES LOISIRS <i>(subvention pour les centres de loisirs élémentaires)</i>	406	6574	421	AUBERVAC	453 100
406 - CENTRES DE LOISIRS ELEMENTAIRES					453 100
COMITE DES ŒUVRES SOCIALES	602	6574	020	COS	125 240
505 602 - ACTION SOCIALE EN FAVEUR DU PRSONNEL					125 240
CENTRE D'ARTS PLASTIQUES D'AUBERVILLIERS CAMILLE CLAUDEL (CAPA)	705	6574	312	CAPA	63 991
LES LABORATOIRES D'AUBERVILLIERS	705	6574	33	LABO AUBE	22 500

CINEMA LE STUDIO	705	6574	314	LESTU DIO	98 916
THEATRE DE LA COMMUNE	705	6574	313	THEA COMM	243 124
FESTIVAL DES VILLES DES MUSIQUES DU MONDE	705	6574	33	VMDM	68 541
THEATRE EQUESTRE ZINGARO	705	6574	313	ZINGA RO	21 555
705 - CULTURE					518 627
ENVOLUDIA	903	6574	60	ENVO LUDI	28 000
IEPC / SCOUBIDOU (Institut d'éducation et de pratiques citoyennes)	903	6574	60	IEPC	87 500
IEPC / DOUBIDOU (Institut d'éducation et de pratiques citoyennes)	903	6574	64	IEPC	112 500
IEPC / TILLON (PIPOCA)	903	6574	64	IEPC	93 750
903 - PETITE ENFANCE					321 750
TOTAL SUBVENTIONS					2 259 315

DIT que les crédits seront imputés à l'exercice budgétaire 2022 ;

DIT que le Directeur général des Services est chargé de l'exécution de la présente délibération ;

DIT que la présente délibération sera transmise au représentant de l'État dans le département, au titre du contrôle de légalité ;

DIT que cette délibération peut faire l'objet d'un recours soit gracieux auprès du Maire d'Aubervilliers, dans les deux mois après la date de l'adoption de la présente délibération, soit contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil, au moyen de la plateforme Télérecours (<https://www.telerecours.fr/>), dans un délai de deux mois après l'adoption de la présente délibération ou dans un délai de deux mois après le refus du recours gracieux que ce refus ait été explicite ou soit né du silence gardé par la Ville pendant un délai de deux mois.

Reçue en préfecture le : 20/12/21
 Accusé en préfecture :
 93-219300019-20211209-lmc122611-DE-1-1
 Publiée le : 17/12/21
 Certifiée exécutoire : 13/12/21

Le Maire,
 Karine FRANCKET

